



Liste indicative de cabinets ayant déjà une expérience dans le domaine  
de l'aménagement et de la réduction du temps de travail

La loi ne prévoyant pas d'agrément, l'Entreprise peut faire appel au cabinet de son choix. Si le consultant choisi ne figure pas sur la présente liste, la DDTEFP peut demander à ARAVIS (Action Régionale de l'ANACT) d'effectuer une analyse de la demande d'appui-conseil au cours d'un entretien préalable dans l'entreprise avec un suivi éventuel du déroulement de la démarche.

Nom / Adresse	Tél / Fax	Contacts
ACCEPT CONSULTANT 14, rue des Farges 69005 LYON	Tél : 04.72.32.17.43 Fax : 04.78.25.70.48	G. RUIZ R. VEILLARD

Extrait